

A propos du Sacrement de l'Onction des Malades

Le Catéchisme de l'Église Catholique nous dit qu'il y a deux sacrements de guérison :

« Le Seigneur Jésus-Christ, médecin de nos âmes et de nos corps, lui qui a remis les péchés au paralytique et lui a rendu la santé du corps (cf. Mc 2, 1-12), a voulu que son Eglise continue, dans la force de l'Esprit Saint, son œuvre de guérison et de salut [...] C'est le but des deux sacrements de guérison : du Sacrement de Pénitence et de l'Onction des Malades. »¹

Le Sacrement des Malades est destiné à reconforter ceux qui sont éprouvés par la maladie.

Il est bon de rappeler dans quels cas on peut recevoir le Sacrement des Malades, pour ne pas le réduire, comme on l'a parfois fait, au sacrement de ceux qui vont mourir (Extrême Onction), ni le banaliser.

Le Sacrement des Malades est donné à un baptisé (catholique ou orthodoxe) qui est atteint par une maladie grave, qui va vivre une intervention médicale lourde, ou à la suite d'un affaiblissement physique ou de vieillesse.

Si un malade a reçu l'Onction des Malades, il peut, en cas de nouvelle maladie grave, recevoir de nouveau ce sacrement. Aussi, au cours de la même maladie, ce sacrement peut être réitéré si la maladie s'aggrave. Pour une personne âgée également, à condition que la fragilité due à la vieillesse s'accroisse de manière forte.

Avant de recevoir le Sacrement des Malades, il est souhaitable que la personne ait un entretien personnel avec un ministre ordonné - prêtre ou diacre - ou un laïc compétent. L'objet de l'entretien est de vérifier et objectiver la nature de la maladie. Dans le cas de la réitération du sacrement, de vérifier s'il y a effectivement une aggravation de la maladie. Pour une personne âgée, vérifier si, là aussi, il y a une réelle accentuation de la fragilité. Il n'est pas souhaitable que les personnes reçoivent systématiquement le sacrement tous les mois, ou tous les ans au pèlerinage de Lourdes.

Cet entretien peut avoir lieu pendant le pèlerinage à Lourdes, ou avoir eu lieu avant.

Il y a un lien étroit entre le Sacrement des Malades et le Sacrement de la Réconciliation.

Le Sacrement des Malades accorde aussi le pardon des péchés, si le malade n'a pas pu vivre le Sacrement de la Réconciliation. Mais il est fortement recommandé à ceux qui demandent l'Onction des Malades de recevoir le Sacrement de la Réconciliation avant ou après, si cela est possible. Donc, dans l'entretien personnel, il est bon de leur en parler.

Cette exigence d'un repentir personnel et objectif a pour but de permettre une fécondité plus grande du sacrement.

Yves Le Saux
Evêque d'Annecy

¹ Catéchisme de l'Église Catholique, Ch 2, n° 1421